

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 563

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Lafferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,
M. Orphelin et Mme Cariou

ARTICLE 21

À l'alinéa 7, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« et du public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la participation du public est mentionnée au 2°, elle n'apparaît plus dans le détail du contenu de l'ordonnance qui dans son point b) n'évoque que le renforcement de la participation des collectivités territoriales. Or le renforcement des modalités d'information et de participation du public lors des demandes en matière minière constitue un point central de la réforme du code minier.

Le présent amendement résulte d'une proposition de France Nature Environnement.